Envoyé en préfecture le 16/07/2026
Reçu en préfecture le 16/07/2026
Publié le
ID : 022-212203640-20260709-202650-DE

DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR
Arrondissement de DINAN – Canton DINAN ouest
Séance du Conseil Municipal du 9 juillet 2026

COM

PROCES-VERBAL ET DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE TRELIVAN

SEANCE DU 9 JUILLET 2026

L'an deux mille vingt-six, le neuf juillet à 19h les membres du Conseil Municipal de la commune de TRELIVAN proclamés élus par le bureau électoral à la suite des élections du 15 mars 2026, se sont réunis salle du conseil en Mairie sur convocation en date du 01 juillet 2026 qui a été adressée par Madame le Maire Suzanne LEBRETON conformément à l'article L.2121-11 du Code Générale des Collectivités Territoriales.

Étaient présents les conseillers municipaux suivants :

LEBRETON Suzanne	LUCAS Dominique	BUREAU Anaëlle
COMMUNIER Aurélien	LASSERRE Valentin	GASTÉ Florent
CAYET Laurette	GUEHENNEUC Rodolphe	GATELLIER Florence
LEGALLAIS Marie-Pierre	HERVÉ Lucie	LECHEVESTRIER Jean
LE GAL DAYOT Julie	PORS Gwénolé	YVART Didier
RUELLAN Marie	THOMAS Sylvie	RADOUX Alain
LEMAITRE Fabrice	SAULNIER Laurence	LE FLAHEC Laurent

Absentes Excusées :
Madame BOURDÉ Dominique
Madame REHEL Christine pouvoir à Madame LEBRETON Suzanne

Présidente de séance Madame LEBRETON Suzanne

Secrétaire de séance : Monsieur GASTÉ Florent

Membres en exercice : 23

Membres présents : 21

Membres votants :22

TRAVAUX-URBANISME

Question 5-2026-50

Rue de la Souche : Cabinet de maitrise d'œuvre retenu pour l'étude d'aménagement rue de la Souche

La commune a lancé une consultation pour retenir un cabinet de maitrise d'œuvre pour la requalification de la rue de la Souche.

Le projet vise notamment à :

- Améliorer la sécurité des usagers (piétons, cyclistes, automobilistes)
- Requalifier les espaces publics (qualité urbaine et paysagère)
- Réduire les vitesses et apaiser la circulation
- Ajouter des espaces de stationnement pour les commerces
- Intégrer les enjeux environnementaux (désimperméabilisation, gestion des eaux pluviales, végétalisation)
- Mettre en accessibilité la voirie (PMR)
- Intégrer l'effacement des réseaux sous MOA du SDE22

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Rennes ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telercours.fr .

Envoyé en préfecture le 16/07/2026
Reçu en préfecture le 16/07/2026
Publié le
ID : 022-212203640-20260709-202650-DE

- Intégrer la rénovation des conduites d'eau potable et d'assainissement, sous MOA Dinan Agglomération

4 candidats ont été sollicités pour la MOE de la rue de la Souche.

Après analyse des offres et candidatures l'entreprise ABEIL a été retenue pour un montant de

27 900€ HT

Il vous est demandé de retenir le cabinet ABEIL pour un montant de 27900 € HT

Le conseil municipal après en avoir délibéré :

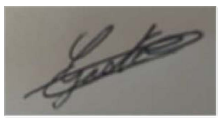
- Approuve la sélection de l'entreprise ABEIL pour la maîtrise d'œuvre de la requalification de la rue de la Souche.
- Autorise le maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de ce projet.
- Précise que le montant de la mission s'élève à 27 900 € HT.

Pour 22

Fait et délibéré en séance et ont signé les membres présents
Acte rendu exécutoire par sa transmission et sa publication
à la Préfecture de Saint Brieuc.
Pour extrait conforme,

Le Maire,
Suzanne LEBRETON

Le secrétaire de séance,
Florent GASTÉ





La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Rennes ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telercours.fr .